

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DES CRECHES COLLECTIVES DU CIAS



LE PROJET D'ETABLISSEMENT comprend trois parties qui sont :

- **Le projet social** : Explicite le positionnement et le rôle que joue le lieu d'accueil par rapport à son environnement.
- **Le projet éducatif** : Exprime les valeurs éducatives que les acteurs du lieu d'accueil souhaitent promouvoir à travers les relations et les propositions éducatives avec les enfants accueillis.
- **Le projet pédagogique** : traduit en concepts et pratiques le projet social et le projet éducatif tels qu'ils seront mis en œuvre par l'équipe d'accueil.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES STRUCTURES

	5
1) Gestionnaire	5
2) La structure crèche collective	7

PROJET SOCIAL

	10
1) Préambule	10
2) Contexte intercommunal	10
A- structures d'accueil sur le territoire	10
B- données et caractéristiques démographiques	11
3) Historique du projet	14
4) Orientations et objectifs	14
5) Indicateurs et suivi	15

PROJET ÉDUCATIF

	16
Nos Valeurs, Nos priorités sociales, nos orientations éducatives et nos objectifs éducatifs.	

PROJET PÉDAGOGIQUE

	18
<u>I/ L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE</u>	18
A- Les modalités de l'accueil	18
B- Les relations éducatives	19
<u>II/ LA RELATION AUX FAMILLES</u>	20
A- L'accueil au quotidien	20
B- Les actions d'accompagnement à la parentalité	21
C- L'implication des familles dans la vie de la structure.	21
<u>III/ LA VIE QUOTIDIENNE</u>	22
A- L'alimentation	22
B- Le sommeil	25
C- Les objets affectifs	26
D- Les propositions éducatives	26
E- L'hygiène	27
F- La santé	28
G- Les sorties	28

<u>IV/ L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE et L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES</u>	28
A- Liberté d'exploration et de circulation des enfants	28
B- Les différents rôles des professionnels	29
<u>V/ L'ÉQUIPE ET SON TRAVAIL AU QUOTIDIEN</u>	30
A- Principales missions des différentes professionnelles	30
B- Attitudes et postures des professionnelles	31
C- Le travail en équipe	32
D- L'accueil des stagiaires	34
<u>VI/ LES PARTENAIRES</u>	34
A- Les partenaires pédagogiques	34
B- Les projets communs, internes au Pôle Enfance	35
C- Les outils de communication	36
<u>VII/ ÉVALUATION</u>	37
<u>VIII/ CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	37

PRÉSENTATION DES STRUCTURES

1) Le gestionnaire :

Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Place Toulouse Lautrec - BP 31
35310 MORDELLES
Tél : 02 23 41 28 00 Fax : 02 23 41 28 09

Le CIAS est placé sous la responsabilité du Président : Monsieur Alain PITON

Nature juridique :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1965, intégrant 7 communes de la couronne Nord-Ouest de RENNES, à savoir :

- MORDELLES	☞ 7 321 Habitants
- LE RHEU	☞ 8 571 « «
- ST-GILLES	☞ 4 716 « «
- CINTRE	☞ 2 276 « «
- CHAVAGNE	☞ 3 909 « «
- BREAL sous MONTFORT	☞ 5 973 « «
- VEZIN LE COQUET	☞ 5 650 « «
Total	☞ 38 416 Habitants* (Population légale, Insee 2016)

L'organisation :

L'organisation du Centre Intercommunal d'Action Sociale est basée autour de son Comité Syndical avec 2 Elus par commune (14 *délégués intercommunaux*) et qui représente l'organe politique. L'organe de gestion est représenté par le Conseil d'Administration du CIAS composé de 7 membres élus et 6 représentants de la société civile. Un bureau composé du Président et de 3 Vice-Présidents + le Directeur Général des Services entérine les décisions au quotidien.

Une conférence des maires a lieu 2 fois par an (*notamment au moment du débat d'orientation budgétaire*).

Les compétences exercées par le CIAS à l'Ouest de RENNES ont justifié son fonctionnement autour de 4 pôles :

① **Le pôle gérontologique** :

- 2 établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes,
- 1 établissement d'accueil de personnes âgées autonomes,
- 1 établissement d'accueil dédié aux personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER
- 1 accueil de jour,
- 4 hébergements temporaires
- 1 équipe spécialisée mobile,
- 1 service de soins infirmiers à domicile,
- 1 service d'aide et d'accompagnement à domicile

- ② **Un pôle d'aide à la population :**
 - accueil / aide sociale
 - point accueil emploi

- ③ **Un pôle administratif :**
 - comptabilité / finances
 - ressources humaines
 - services techniques

- ④ **Un pôle « petite enfance » :**
 - 3 multi accueils
 - Une halte-garderie itinérante
 - Un RPE (Relais Petite Enfance)
 - Une ludothèque
 - Un Lieu d'Accueil Enfant Parents

Organigramme Pôle PETITE ENFANCE



2) La structure crèche collective :

C'est « un lieu de vie et d'éveil qui doit permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir tant au niveau psychologique, qu'affectif et social ».

C'est aussi un lieu de prévention, de protection et d'écoute du tout petit et de sa famille.

La structure combine trois types d'accueil : régulier ; occasionnel ; d'urgence, permettant ainsi à la famille de mieux concilier la vie familiale et professionnelle. Il offre une souplesse de fonctionnement.

a) Missions générales

Considérant l'**Ordonnance N° 2021-611 du 19 mai 2021** relative aux services aux familles venant modifier le Code de l'Action Sociale et des Familles, les missions des établissements d'accueil du jeune enfant s'inscrivent dans :

Art. L. 214-1. – Les services aux familles mentionnés au II de l'article L. 112-2 sont composés :

« Des modes d'accueil du jeune enfant, dans les conditions prévues au présent code ainsi qu'à l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et aux articles L. 7221-1 et L. 7232-1 du code du travail ;

« Des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin, dans les conditions prévues au présent code. »

« Art. L. 214-1-1. – I. – L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence.

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

« Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

« Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

« Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

« Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

« Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

« Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.

b) le fonctionnement :

Trois structures collectives agréées pour un total de 72 places sur trois sites. Les enfants sont accueillis en unité d'âges mélangés.

<u>UNITE LE RHEU (grande crèche)</u>	<u>UNITE MORDELLES (petite crèche)</u>	<u>UNITE VEZIN-LE-COQUET (micro-crèche)</u>
Pôle enfance Chrysalide 3 avenue du Clos Joury 35 650 LE RHEU Tel : 02 99 60 86 68 Email : mae.lerheu@cias-ouest-rennes.fr Agréé pour 40 PLACES (25 places le mercredi et les petites vacances, 3 semaines en Août) 7h15-19h30 (fermé 1 semaine par an)	Pôle enfance Ferme du Pâtis Route de Cintré 35 310 MORDELLES Tel : 02 99 85 18 08 Email : mae.mordelles@cias-ouest-rennes.fr Agréé pour 20 PLACES (10 places de 7h30 à 8h30, 20 places de 8h30 à 17h30, 12 places de 17h30 à 18h30) 7h30-18h30 (fermée 4 semaines par an)	Pôle enfance 7 bis rue de Rennes 35132 VEZIN-LE-COQUET Tel : 02 99 26 37 50 Email : mae.vezin@cias-ouest-rennes.fr Agréé pour 12 PLACES 8h00-18h30 (fermée 7 semaines par an)

Ces services d'accueil collectif peuvent recevoir des enfants âgés de 2,5 mois jusqu'à la scolarisation (6 ans pour les enfants en situation de handicap).

- en accueil régulier : il concerne les enfants fréquentant l'établissement à jours fixes à temps complet ou à temps partiel, selon le contrat passé avec la famille.
- en accueil occasionnel : il concerne les enfants fréquentant l'établissement selon certains créneaux horaires réservés par les parents.
- en accueil d'urgence : il concerne les familles ayant un besoin de garde qui n'était pas prévu et les familles orientées par les partenaires sociaux dans l'urgence.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants précise :

« Art. R. 2324-17.-I.-Les établissements et les services d'accueil non permanent de jeunes enfants inscrivent leur action dans le cadre fixé au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. »

Afin de pouvoir proposer un accueil adapté à l'ensemble des enfants, nous portons une attention particulière aux demandes faites pour des enfants avec des besoins spécifiques. Comme le stipule la loi du 20 février 2005 : "toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté [...]".

A ce titre, les structures collectives étudieront toutes les demandes d'accueils pour des enfants avec des besoins spécifiques. La famille sera reçue par la Direction et le référent santé et accueil inclusif afin d'évaluer la demande et les possibilités d'accueil avant la commission d'attribution des places afin de cerner les besoins. Lors de la commission d'attribution des places, une priorité d'accueil sera effectuée en fonction des possibilités d'accueil, des besoins de l'enfant et des modalités d'accompagnement nécessaires.

Si l'admission est validée, les parents devront fournir une attestation médicale.

Si nécessaire, un projet d'accueil individuel sera élaboré entre les parents, l'équipe éducative et le Président et adapté en fonction de l'évolution de l'enfant.

Ainsi, le CIAS à l'Ouest de Rennes a élaboré un projet de fonctionnement alliant au mieux les besoins des familles et les contraintes de gestion :

- large amplitude horaire : 7H15 – 19H30 sur l'unité de LE RHEU
- possibilité d'accueil complémentaire entre les 3 unités pendant les périodes de fermeture ou en cas de demande d'accueil d'urgence
- attention particulière aux familles en difficulté
- accompagnement à la parentalité

LE PROJET SOCIAL

I/ Préambule

La caractéristique du projet social relatif aux structures à la « petite enfance », gérées par le CIAS à l'Ouest de RENNES est bien dans cette volonté politique exprimée par les Elus représentant les 7 communes adhérentes et notamment :

- Offrir sur le territoire intercommunal une diversité de services et d'équipements en privilégiant la complémentarité entre ces équipements et ces services.
- Pouvoir mutualiser les moyens afin d'optimiser et garantir la faisabilité financière et l'offre aux familles.

le projet social doit satisfaire à une équité dans l'offre aux usagers des 7 communes.

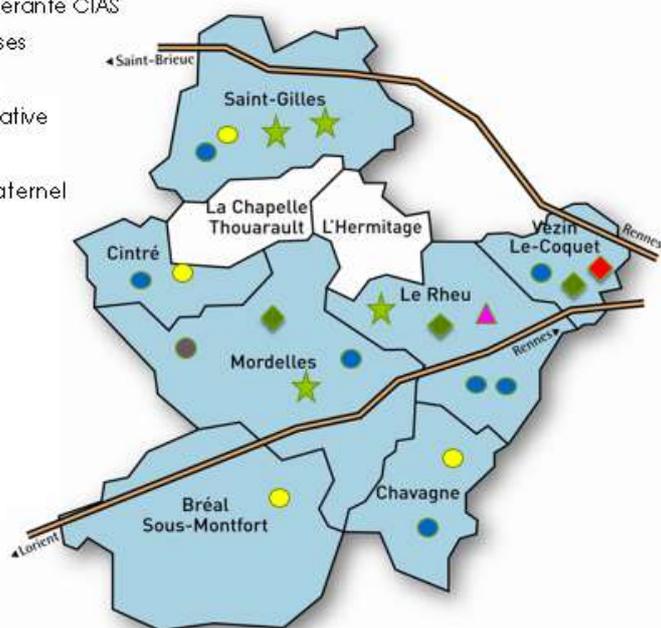
Le pôle « petite enfance » avec les multi accueils et les services développés autour de la halte-garderie, du RPE « Eveil & Vous » (sur 6 communes), de la ludothèque, du Lieu d'Accueil Enfants Parents est bien dans le registre de la complémentarité recherchée et répond à sa mission d'accueil des enfants de moins de 6 ans à l'échelle intercommunale.

Le socle du projet social est bien de mettre en adéquation les systèmes d'accueil avec les besoins des parents. C'est aussi la pertinence de la socialisation pour les enfants, l'accompagnement à la parentalité et pouvoir (devoir) exercer une mission de prévention.

II/ Contexte Intercommunal

A- Structures d'accueil sur le territoire (données CAF au 31/12/2020)

- ◆ Crèches collectives CIAS
- Crèche collective itinérante CIAS
- ◆ Multi accueil entreprises
- ▲ Crèche collective
- Halte garderie associative
- ★ Micro crèche
- Maison d'assistant Maternel



- 1 315 enfants de moins de 3 ans
- 215 places en accueil collectif sur le territoire
- 232 assistants maternels agréés dont 219 en activité (dont 25% de plus de 55 ans)
- 6 Maisons d'Assistants Maternels

B- Données et caractéristiques démographiques

Structure et composition des familles allocataires CAF du territoire (données CAF 2020)

- 44 % des allocataires sont sans enfant (53% en I&V)



- 40 % des allocataires sont des couples avec enfants (35% en I&V)



- 15 % des allocataires sont des monoparents (12% en I&V)



Composition des familles allocataires CAF données 2020

40.39% de couples avec enfants (34.85% sur le Département) – 7.05% comparé à 2016

- 56.88% sur Cintré
- 34.58% sur Mordelles

15.17% de monoparents (11.88% sur le Département) -1.33% comparé à 2016

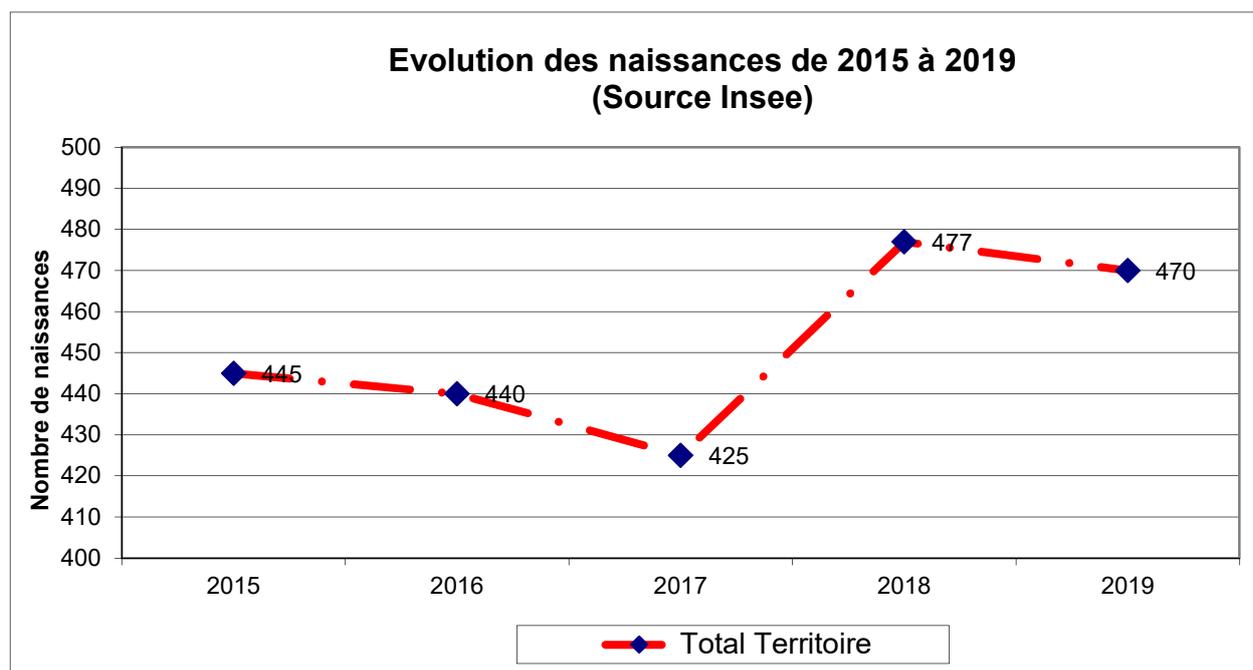
- + 3.42% sur Cintré

44.44% d'allocataires sans enfants + 8.38% comparé à 2016

- 50.45% sur Vezin-le-Coquet
- 26.96% sur Cintré

- ❖ Un territoire plus dynamique que le Département avec un pourcentage de couples avec enfants supérieur, malgré une légère baisse depuis 2016.
- ❖ Nous observons également une légère baisse des mono parents depuis 2016 avec un pourcentage cependant supérieur à celui du Département.

Evolution des naissances



- ❖ Augmentation globale du nombre de naissances sur tout le territoire entre 2016 et 2019 malgré une légère baisse entre 2018 et 2019

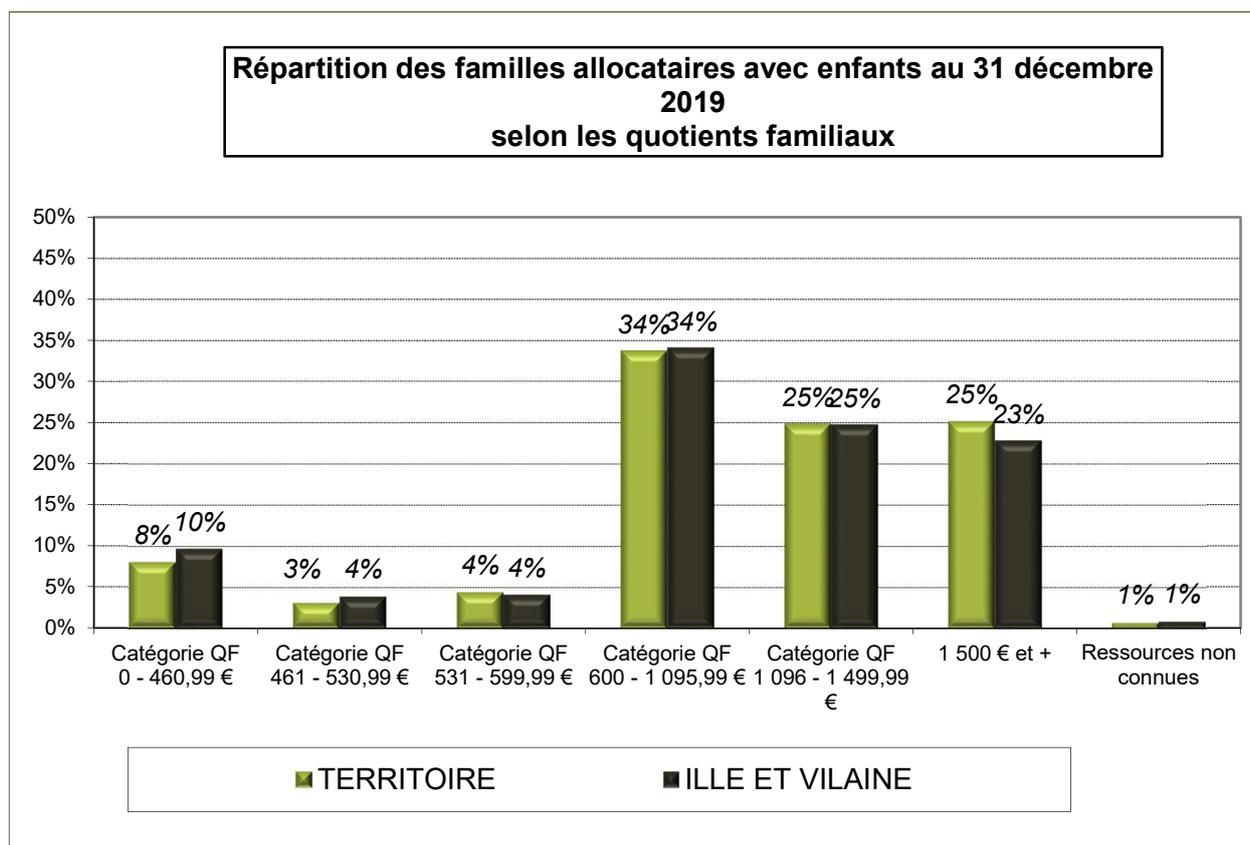
La part des parents biactifs et modes de gardes

2020	Nombre d'enfants allocataires 0-2 ans révolus	Taux de parents biactifs (*) ayant des enfants de 0-2 ans révolus	Nombre d'enfants potentiellement demandeurs de garde
Chavagne	117	61.82 %	72 (-6)
Cintré	87	68.29 %	59 (+9)
Le Rheu	307	64.21 %	197 (+18)
Mordelles	164	68.87 %	113 (+7)
Saint Gilles	196	71.91 %	141 (-1)
Vezein le Coquet	223	48.33 %	108 (-2)
Rennes Métropole	14 113	54.75 %	7 727
Total territoire	1094 2016 : 1062	63.90 % 2016 : 63.20	690 2016 : 665

(*) Taux de parents biactifs : % d'enfants ayant les 2 parents ou le parent unique occupés, c'est-à-dire travaillant ou en congé parental (sauf si les 2 parents ou le parent unique sont en congé parental à 100%)

- ❖ De manière générale le taux de parents biactifs est stable
- ❖ Le nombre d'enfants potentiellement demandeurs de garde est en hausse entre 2016 et 2020 particulièrement sur Le Rheu, Cintré et Mordelles.
- ❖ Il existe 215 places agréées pour l'accueil collectif et 219 assistants maternels en activité au 31/12/2020.

Données sociales et situation sociale des familles



Il existe une augmentation globale du nombre d'allocataires (CAF et MSA 5 948 en 2016 / 7 134 en 2020) sur le territoire avec un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale et plus marquée sur les communes de Saint Gilles, Le Rheu et Chavagne.

La part des familles à bas revenus (*le seuil des bas revenus est de 1105€ en 2020. Il s'agit du revenu de la famille par Unité de Consommation (UC) – UC = 1 pour l'allocataire / 0.5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus / 0.3 par enfant de moins de 14 ans – on ajoute 0.2 pour les familles monoparentales*) a diminué pendant la période 2016-2020 pour se rapprocher de celle du Département.

49,67% des familles allocataires avec enfants ont un quotient familial supérieur ou égal à 1105€, sensiblement identique au pourcentage du Département (50%).

III/ Historique du projet

Le projet de création du Multi-accueil fait suite à une étude réalisée en 2000. Celle-ci mettait en exergue le manque de places d'accueil en structures collectives sur le secteur du CIAS pour les enfants de moins de 6 ans.

A cette époque, la CNAF favorisait le développement d'équipements multi-accueils (crèches et haltes-garderies) en encourageant les collectivités à créer des places grâce au fond d'investissement petite enfance (FIPE) à hauteur de 10 670 euros par place.

En Mars 2002, une étude comparative est remise aux membres du CIAS avec la présentation de 3 fonctionnements possibles :

- une unité de 40 places
- deux unités de 20 places
- deux unités de 20 places au sein d'un pôle Petite Enfance regroupant plusieurs services petite enfance (halte-garderie associative, jardins d'enfants, regroupement d'assistantes maternelles, ludothèque...)

En mars 2013, la reprise en gestion de la halte-garderie associative située sur Le Rheu, met rapidement en exergue une inadéquation entre l'offre et la demande. En effet, de plus en plus de familles sont dans une dynamique de formation, de recherche d'emplois ou en situation d'emplois précaires. Les heures d'ouverture (8h30-17h30) et les fermetures de la structure (fermée toutes les vacances scolaires) ne permettent pas toujours un accueil continu, les familles devant parfois cumuler plusieurs modes d'accueil.

La décision de « fusionner » l'espace halte-garderie et l'espace multi-accueil est prise afin de créer des places d'accueil nouvelles et de proposer une amplitude journalière d'ouverture plus étendue.

IV/ Orientations et objectifs

Les élus ont choisi de créer deux unités multi-accueil au sein d'un Pôle Enfance regroupant plusieurs services:

- Construction un bâtiment neuf sur la ville de LE RHEU à proximité d'un groupe scolaire et aménagement des locaux en avril 2014 afin de permettre le regroupement de la halte-garderie et du multi-accueil 20 places pour créer un EAJE de 40 places
- Rénovation d'une ancienne ferme sur la ville de MORDELLES
- Agrandissement du pôle enfance sur la ville de VEZIN-LE-COQUET

Les cadres d'emplois choisis par le Conseil d'Administration sont définis pour les trois équipements (Educatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance et assistantes administratives). Le cadre réglementaire amène le concours d'une infirmière pour l'établissement de Le Rheu.

Dates d'ouvertures :

Unité de LE RHEU : le 9 Mai 2005

Unité de MORDELLES : le 5 avril 2006

Unité de VEZIN-LE-COQUET : le 17 septembre 2012

Reprise de la halte-garderie : 1^{er} mars 2013

Création d'un multi-accueil 40 places sur Le Rheu (regroupement de la halte-garderie de 20 places et du multi-accueil de 20 places) : 05 mai 2014

De par sa compétence sociale, le CIAS a pu mesurer la situation complexe des mères de familles monoparentales devant concilier une activité professionnelle avec la charge d'un ou deux enfants. **La priorité est donc clairement affichée de favoriser l'accueil de familles en difficulté.**

L'accès à des services adaptés doit pouvoir encourager et aider des jeunes mères dans une recherche d'emploi, reprendre une formation, ne pas rester dans l'isolement.

Sur les territoires péri urbains comme celui du CIAS, les femmes sont également confrontées au chômage. Elles peuvent connaître des problèmes liés aux transports et déplacements. La flexibilité du temps de travail a aussi un impact sur la capacité ou non à utiliser des modes de garde (horaires atypiques).

Nous avons pu constater au CIAS que les familles défavorisées ou les familles monoparentales qui n'ont pas ou peu d'environnement familial et un budget précaire rencontrent de réelles difficultés dans la garde d'enfants.

A son ouverture (Mai 2005), le Multi Accueil du pôle chrysalide à LE RHEU proposait pour cette raison, des ouvertures en horaires atypiques, soit de 6h30 à 21h00 du lundi au samedi. Aujourd'hui, ces horaires ont été resserrés. Par manque d'effectif sur les plages horaires de début et fin de journée ainsi que pendant la journée du samedi, les horaires ont été réajustés le 13 février 2006. L'établissement accueillait alors les enfants de 7h00 jusqu'à 20h00 du Lundi au Vendredi. Le 15 février 2007, l'amplitude journalière d'accueil passait de **7h15 à 19h30** car mobilisant du personnel sur des créneaux sous utilisés. Il n'est jamais perdu de vue que la collectivité doit rester vigilante et s'autoriser à « bouger les curseurs » si les demandes à venir nécessitent un réajustement.

V/ Indicateurs et suivi

- Taux d'occupation et taux de facturation
- Qualité de service
- La place des familles
- La commission Petite Enfance (implication des Elus)

REMARQUE ➤ Il s'agit de mesurer l'adéquation de l'offre et la demande exprimée ou besoins évalués.

LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif s'appuie sur des valeurs éducatives qui sont partagées par les membres de l'équipe en tenant compte des besoins de l'enfant en lien avec la **Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant**. Il permet de donner du sens au travail en équipe au sein des multi-accueils et se décline en objectifs et en moyens.

Etant force de proposition, il sera amené à évoluer avec les réflexions menées par les équipes des différents sites.

Notre objectif premier est d'assurer un accueil de qualité et d'accompagner les enfants dans la séparation avec leur famille en leur permettant de s'éveiller à la vie de groupe et de faire de multiples découvertes. Le projet éducatif donne des axes et le projet pédagogique les moyens d'y parvenir.

Nos Valeurs :

**La confiance mutuelle, le respect de chacun,
le plaisir et l'égalité des chances.**

Nos priorités sociales

- Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil.
- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions.
- Renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité.
- Favoriser la participation des familles ; Inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant des partenariats.

Nos orientations éducatives

- Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif en accompagnant le développement de leur autonomie.
- Agir en complémentarité avec les familles, en développant un lieu d'accueil et d'échanges, répondant à leurs besoins et adapté aux évolutions sociales.
- Permettre aux professionnels d'enrichir leurs compétences professionnelles.

Nos objectifs éducatifs

L'enfant

- ☺ Propositions éducatives adaptées à ses besoins et ses envies
- ☺ Favoriser l'éveil des sens
- ☺ Accompagner l'enfant dans ses découvertes afin qu'il développe sa curiosité
- ☺ Proposer sans jamais forcer
- ☺ Répondre aux besoins physiques et affectifs de l'enfant, en respectant ses rythmes.
- ☺ Les particularités de chacun sont reconnues et font l'objet d'une attention spécifique, notamment pour l'enfant en situation de handicap.
- ☺ Favoriser l'évolution psychique, cognitive, affective et motrice de l'enfant en développant son autonomie

La famille

- 👤 Mettre en œuvre des conditions favorables à la séparation quel que soit le mode d'accueil
- 👤 Partager des moments de convivialité avec les familles.
- 👤 Assurer une discrétion lors des transmissions
- 👤 Partager les savoirs avec les parents et écouter leurs questionnements sans jugements
- 👤 Valoriser et accompagner les compétences parentales.

Les professionnels

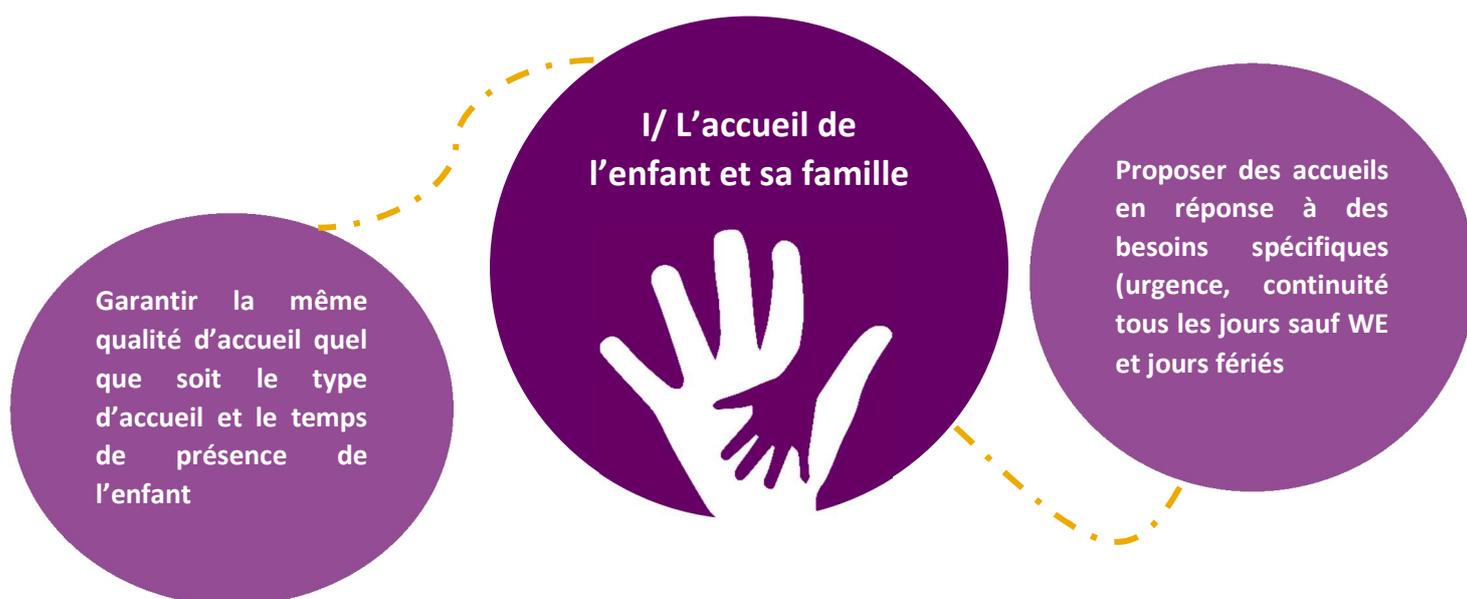
- 👤 Avoir une cohérence éducative
- 👤 Assurer une présence bienveillante auprès de l'enfant
- 👤 Aménager les espaces de façon sécurisante
- 👤 Garantir la même qualité d'accueil quel que soit le type d'accueil et le temps de présence de l'enfant.
- 👤 Développer des pratiques favorisant la mixité sociale et le rencontre culturelle.
- 👤 Proposer des accueils en réponse à des besoins spécifiques (accueil d'urgence, continuité d'accueil tous les jours sauf les WE et jours fériés)
- 👤 Permettre l'accueil d'enfants issus de tous milieux socioculturels.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le Multi-Accueil, lieu de vie et d'éveil, est un espace conçu pour que les enfants y trouvent une sécurité affective ainsi qu'une relation de confiance avec les différents adultes. Ceci permet à l'enfant de construire son identité propre et de s'épanouir au sein de la collectivité.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Un accueil particulier est fait aux parents afin qu'ils puissent trouver leur place. La collaboration avec ces derniers, le dialogue permanent et leur participation active à la vie de la structure conditionnent la qualité de ce Multi- Accueil.



A/ Les modalités de l'accueil.

Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à ceux-ci.

Les membres de l'équipe veillent à garantir la juste distance relationnelle vis-à-vis des enfants pour apporter un équilibre affectif à l'enfant, en gardant sa place de professionnel.

- **Le rendez-vous avec la famille.**

Le rendez-vous d'admission est un moment privilégié de rencontre et d'échanges. La famille est accueillie par la directrice.

Ce premier rendez-vous a pour but de :

- Se présenter mutuellement et recueillir les informations administratives de la famille.

- Comprendre le souhait, les besoins, et les attentes de la famille.
- Echanger sur le vécu de l'enfant et ses besoins.
- Partager avec la famille le projet de la structure, les principes éducatifs et pédagogiques, le fonctionnement.
- Permettre aux familles de visiter la structure.

- ***La période de familiarisation / adaptation***

Elle permet de faire en sorte que la séparation, qui reste un moment sensible pour l'enfant et pour ses parents, se passe en douceur et soit la moins perturbante possible.

Cette période sera progressive. Il s'agit d'une période de transition pour favoriser l'intégration de l'enfant dans la structure.

Les dates et heures sont définies par la directrice lors du rendez-vous d'admission, en accord avec la famille.

En moyenne, une adaptation s'effectue sur deux semaines. Elle peut être réajustée en fonction des réactions de l'enfant et/ou des parents.

Chacun adapte cette période de familiarisation aux spécificités de l'autre (parent / enfant / professionnel)

Cette période consiste à rendre familier donc sécurisant ce qui est inconnu et peut faire peur.

B/ Les relations éducatives

L'équipe se porte garante de la qualité, de la cohérence et de la pérennité de l'accueil pour les enfants.

- ***Les relations entre pairs***

Le Multi-Accueil a à cœur de privilégier des groupes d'âges mélangés, ce qui a pour bénéfice de développer l'imitation, l'attention portée aux autres, ...

De nombreuses interactions existent entre les jeunes enfants. Il convient de les laisser jouer ensemble. Il nous est important de laisser le groupe vivre sa vie collective et ne pas constamment intervenir dans leurs relations sociales afin que l'enfant découvre et expérimente ses interactions.

- ***Les relations enfants / professionnels : accompagnement et postures.***

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Les professionnels du Multi-Accueil veillent au respect des règles de vie collective qu'elles explicitent aux enfants. Cela fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en société.

La posture de la professionnelle doit rester cohérente face au groupe d'enfants et favoriser la communication non-violente.

En cas de conflits entre enfants, l'adulte intervient afin de médiatiser les relations. Le professionnel agira seulement si le désaccord entre les enfants s'envenime.

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

L'équipe accompagne l'enfant à grandir à son rythme : selon ses besoins et ses envies. Les professionnels suscitent le jeu, verbalisent à l'enfant en mettant des mots et signes à des actes et des gestes.

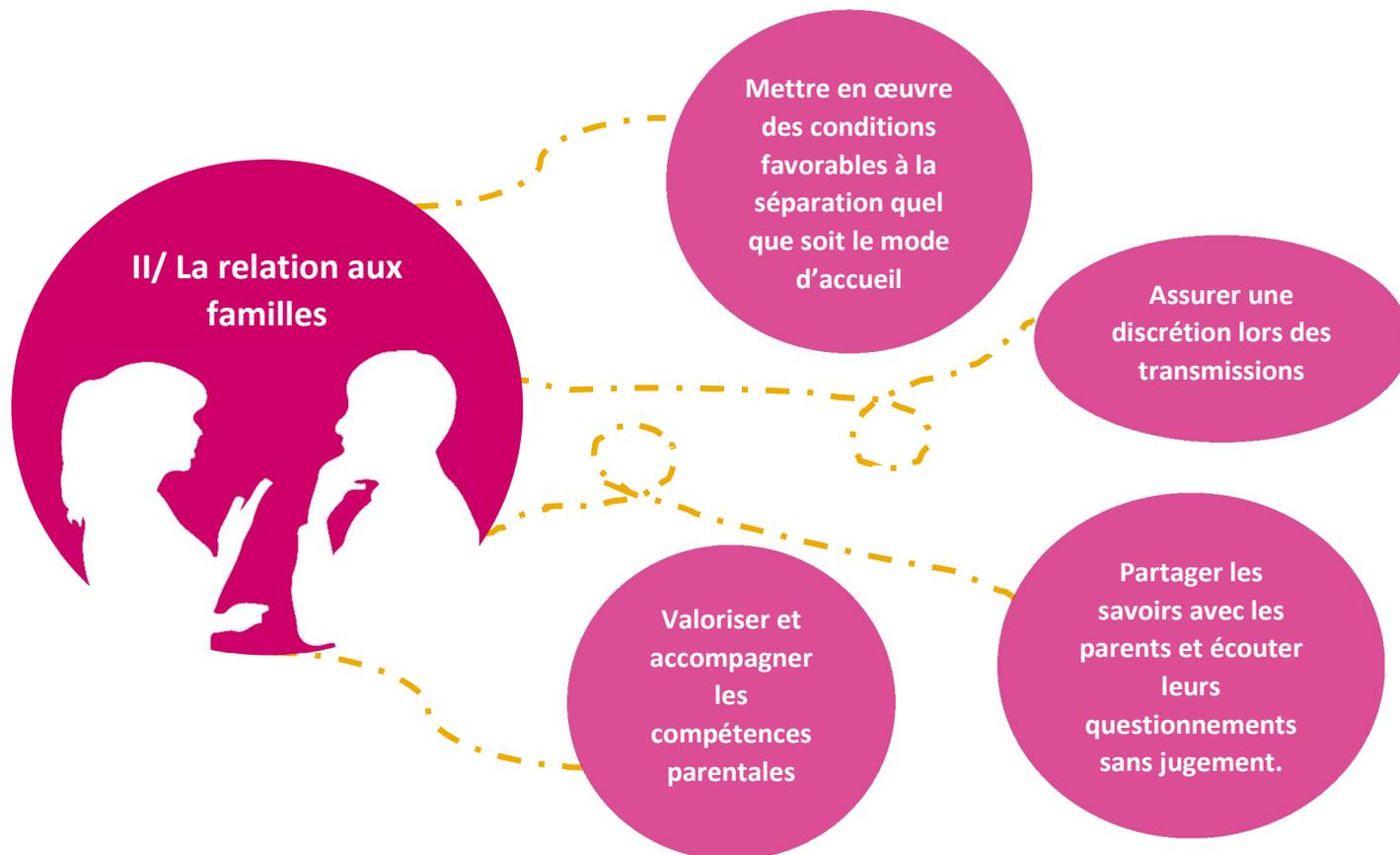
L'équipe a été formée sur la communication gestuelle, basée sur la langue des signes, pour permettre aux enfants de disposer rapidement d'un large vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris.

- ***L'accueil d'enfants avec des besoins spécifiques***

Le Multi-Accueil accueille des familles pouvant être par ailleurs accompagnées sur le plan éducatif et social.

Elle pourra s'appuyer sur une pluridisciplinarité tout au long de l'accueil (infirmière/puéricultrice, psychologue, médecin). Si nécessaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être mis en place. Celle-ci pourra également s'enrichir du travail en réseau (avec les partenaires extérieurs qui suivent l'enfant).

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants.



A- L'accueil au quotidien

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Les temps de séparations et de retrouvailles sont essentiels pour l'enfant, les parents et les professionnels.

L'accueil au quotidien se fait autour des transmissions d'informations.

Le temps des « transmissions » du matin, du soir servent de lien entre ce que vit l'enfant au quotidien et ce qu'il fait lorsque ses parents sont absents.

Ce sont des espaces d'échanges autour de l'enfant nécessaires à son bien-être car les parents sont ceux qui le connaissent le mieux et les échanges avec eux sont de ce fait très utiles et garantissent la continuité éducative.

L'enfant est impliqué dans ces transmissions.

L'accueil peut être réalisé par des professionnels différents, l'équipe ayant des outils de communication permettant à chacun d'assurer cette continuité. Ce temps d'échange individuel doit être respecté par les familles lorsque plusieurs familles arrivent en même temps.

Par souci de confidentialité autour de ce qui peut être transmis, les professionnels (directrice et/ou professionnel) peuvent proposer un temps de rencontre plus formalisé en dehors de l'espace de vie des enfants.

B- Les actions d'accompagnement à la parentalité

Accompagner signifie se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui. L'accompagnement à la parentalité s'inscrit dans une démarche de bienveillance et de confiance mutuelle, lesquelles constituent le socle de base sur lesquelles vont venir se poser toutes les actions qui vont suivre.

Il s'agit de créer un climat de confiance autour de relations respectueuses, des savoirs, des cultures, du vécu et des compétences de chacun sans jugement.

Le professionnel et les parents s'ajustent pour être dans le même espace, le même temps et le même rythme ... dans un esprit de co-éducation. L'intérêt de l'enfant reste au centre des préoccupations.

Cela nécessite de comprendre les systèmes de référence à l'œuvre, le sien et ceux des parents.

Il doit pour cela faire preuve d'objectivité, de mise à distance.

L'équipe éducative accompagne les parents au quotidien dans leur questionnements, elle peut aussi si cela est nécessaire les orienter vers l'infirmière puéricultrice de la structure qui est une personne ressource sur les questions de soins et de santé.

L'infirmière peut solliciter les familles pour un échange ou les rencontrer à leur demande.

Des actions de prévention sur différentes thématiques sont mises en place à différents moments de l'année (exemples : le sommeil, l'alimentation, l'hygiène buccodentaire...)

C- L'implication des familles dans la vie de la structure

- ***La place des familles au quotidien***

Les familles ont toute leur place au sein de la structure.

Différents outils et actions sont mis en place pour favoriser leur implication dans la vie de la structure :

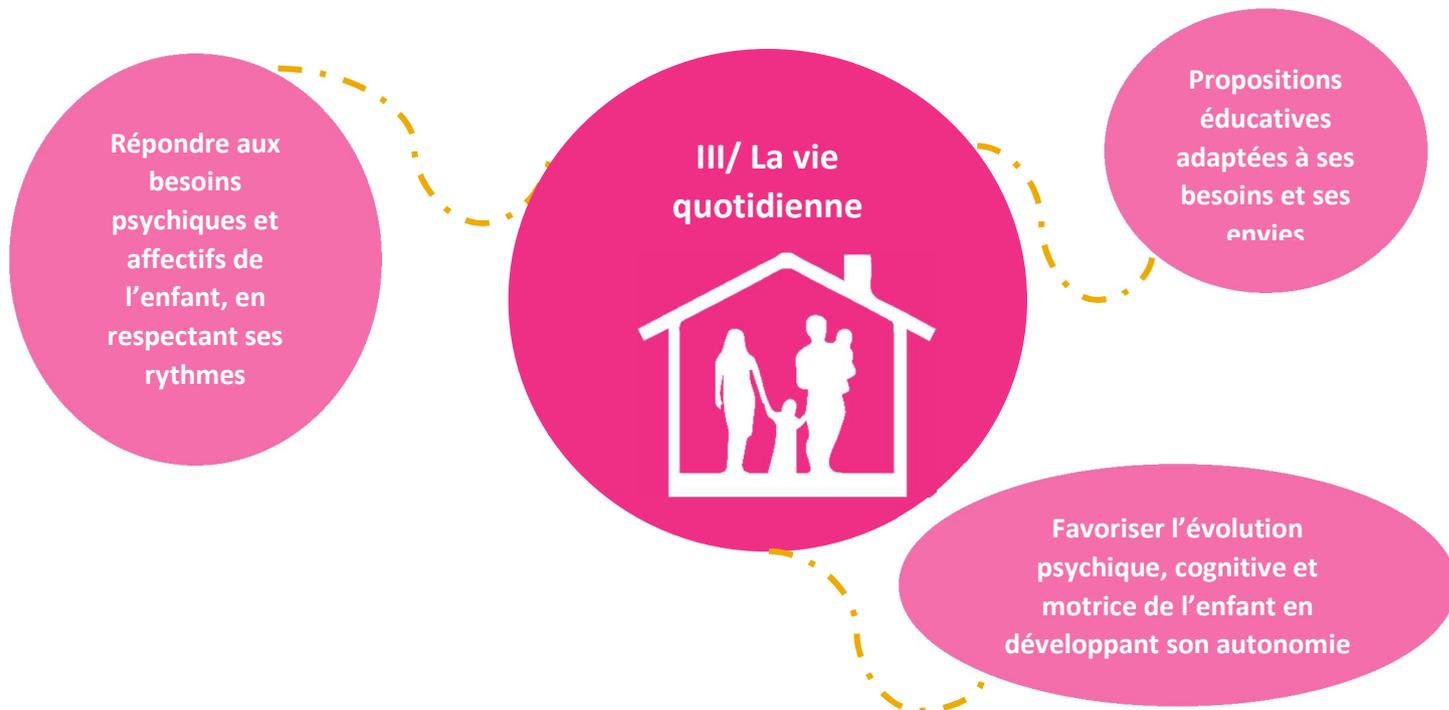
- Café des parents
- Journal de la structure
- Réunion d'informations ou d'échanges autour d'un thème
- Panneaux photos.

- ***La participation des familles dans les actions collectives (sorties / fêtes de la structure)***

Les équipes pédagogiques des Multi-Accueil mettent en place des actions auxquelles les familles sont invitées à participer activement :

- Ateliers parents/enfants/professionnels
- Semaine Nationale de la Petite Enfance
- Temps forts de l'été
- Fête de fin d'année
- Sorties...

Les familles ont aussi la possibilité, en lien avec l'équipe, d'intervenir au sein de la structure en mobilisant leurs compétences particulières (musique, jardin, cuisine ...).



« L'ENFANT NOUS DEMANDE DE L'AIDER A AGIR SEUL » MARIA MONTESSORI

A- L'alimentation

Se nourrir correspond à un besoin physiologique primaire, mais également à un temps d'échanges, de communication, de partage et de socialisation.

L'acte de manger nécessite de nombreux apprentissages. Cela représente une expérience pour l'enfant.

Au-delà du besoin physiologique, la notion de plaisir autour de l'alimentation est primordiale. Les enfants découvrent de nouveaux goûts et de nouvelles sensations. Les adultes facilitent ces découvertes.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale dans le respect des normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Ils sont livrés en liaison froide et prêts à partir de 11h.

L'infirmière puéricultrice est garante de l'équilibre nutritionnel en lien avec l'âge des enfants et dans le respect du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Le petit déjeuner est pris avant l'arrivée au multi-accueil. L'enfant n'est pas autorisé à entrer en section avec de la nourriture.

Les repas du midi et les goûters sont fournis par la structure.

Les formes alimentaires sont adaptées aux capacités des enfants : les aliments sont soit moulinés soit coupés en morceaux. Les repas moulinés se composent d'un plat principal et d'un dessert ; les enfants qui peuvent manger des morceaux ont, en plus, une entrée et un fromage.

Les choix alimentaires et / ou culturels des familles sont respectés.

- ***L'organisation des temps de repas***

Le déjeuner pour les bébés

Pour les bébés, l'équipe ajuste l'heure des repas en fonction de la dernière prise alimentaire. L'enfant prend son repas dans les bras des professionnelles tant qu'il est au biberon. Pour les enfants de moins d'un an, le service propose un lait infantile. Les parents ont la possibilité de fournir un autre lait s'ils le désirent, y compris le lait maternel. L'alimentation est déterminée en

fonction de l'âge de l'enfant par les parents afin d'avoir une continuité avec les habitudes alimentaires de la maison.

Pour son repas, l'enfant est installé dans un transat ou dans les bras d'un(e) professionnel(le). Progressivement et suivant l'évolution de son tonus et de sa capacité à se tenir assis, l'enfant est positionné dans un siège de repas. L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant pour introduire progressivement l'utilisation de la « double cuillère ».

La consistance des repas proposés à la crèche évolue en fonction des demandes des parents mais également selon l'appréciation de l'équipe.

L'enfant passera un repas à table quand lorsqu'il aura acquis certaines compétences (s'asseoir, repas en morceaux, utilisation de la cuillère, ...)

Le déjeuner pour les « moyens-grands »

Chez les moyens-grands, le déjeuner a lieu vers 11h30. Il s'agit de limiter l'attente au maximum pour que le moment du repas reste un temps de plaisir et de convivialité. Les enfants seront répartis sur plusieurs tables car un petit nombre favorise le calme et la convivialité du repas. L'équipe poursuit le travail amorcé chez les bébés avec l'utilisation des chaises repas.

Le goûter

Le goûter a lieu à partir de 15h30. Les anniversaires sont fêtés au multi-accueil une fois par mois.

- ***La posture pédagogique pendant les repas***

Le repas est un temps fort de la journée. Les enfants peuvent traduire de la fatigue, de l'impatience et donc des réactions diverses que les adultes doivent canaliser. Il appartient à l'équipe de veiller à la mise en place d'une ambiance propice au plaisir.

Un(e) professionnel(le) est assis(e) à chaque table afin de les accompagner à manger seul.

Lors du repas, chaque enfant porte un bavoir. Les doudous et tétines ne sont pas autorisés à table mais peuvent être posés à proximité de l'enfant.

L'équipe favorise l'autonomie, l'adulte intervient le moins possible car c'est l'enfant qui est l'acteur principal de son repas. Il choisit sa place à table, mange seul, se débarbouille seul avec un gant quand le repas est terminé, mais s'il a envie ou besoin d'aide, l'adulte est là pour l'aider.

Des petits rituels sont mis en place au moment du repas, ils sont verbalisés et signés aux enfants :

- faire asseoir les enfants,
- les accompagner à mettre le bavoir,
- leur proposer de se servir seul,
- desservir son verre
- se débarbouiller au gant de toilette, etc.

Les enfants sont servis en assiette/plateau compartimenté. Les professionnelles séparent les différents aliments pour leur permettre d'identifier chaque goût et chaque texture. Elles en décrivent aussi le contenu quand elles posent l'assiette devant l'enfant. Le service en petites quantités est privilégié afin d'éviter le gâchis alimentaire. Les professionnelles invitent les enfants à goûter à tous les plats avant de dire qu'ils n'en veulent pas, mais ne les forcent en aucun cas à manger. Le choix de l'enfant est respecté.

Les professionnelles invitent les enfants à manger avec leur cuillère. Certains aiment toucher la texture des aliments, cela fait partie de la découverte. Les enfants ont besoin de goûter et de toucher les aliments à plusieurs reprises avant de les accepter

Même si l'enfant peut faire de nombreuses expériences pendant le repas, pour que ce moment reste convivial et agréable pour tous, certaines règles sont instaurées pour le respect de tous et éviter les débordements : rester assis, éviter trop de bruit, éviter les jeux d'eau, respecter son voisin, s'exprimer calmement, ne pas jeter de la nourriture, etc. Chaque enfant est invité à respecter ces consignes.

Les enfants sont accompagnés durant le temps de repas, comme tout au long de la journée, afin d'acquérir leur autonomie.

- **La diversification**

La diversification est amorcée par les parents au domicile à partir de 4 mois et avec l'accord du médecin. Les différentes grandes étapes s'établissent en concertation avec eux. Par la suite, suivant l'évolution de l'enfant, l'introduction de nouveaux légumes est effectuée par les parents ou la structure.

- **L'allaitement**

Pour que l'entrée en crèche ne soit plus synonyme de sevrage, les professionnels proposent des solutions aux familles qui souhaitent poursuivre l'allaitement à la crèche.

Cet accompagnement s'inscrit dans une dynamique d'ouverture aux parents et d'individualisation de l'accueil. Elle répond également aux préconisations du PNNS (Programme National Nutrition Santé). Il s'agit de permettre la poursuite de l'allaitement, sans pour autant créer de pression autour des familles qui font d'autres choix, tout aussi légitimes, pour leurs enfants.

La maman peut venir nourrir son enfant au sein de la structure ou les parents peuvent fournir du lait maternel extrait au domicile en respectant le protocole issu des recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES).

Le projet de maintien de l'allaitement sera soutenu par l'équipe. Afin d'accompagner au mieux la famille, un entretien avec l'infirmière puéricultrice peut être proposé.

B- Le sommeil

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive. Le temps de repos est nécessaire afin qu'il puisse à nouveau être disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. En somme, dormir, c'est grandir.

Les siestes s'organisent dans des dortoirs. Les enfants sont couchés dans la pénombre.

- **Chez les bébés**

Les bébés peuvent dormir à tout moment, à leur demande et selon leurs besoins. Ils sont couchés sur le dos dans de lits à barreaux dans les dortoirs ou dans la pièce de vie. L'endormissement se fait dans les bras ou dans le lit en fonction des besoins de l'enfant.

Les parents sont encouragés à fournir les objets familiers (turbulette, doudou...) afin que l'enfant retrouve des repères comme à la maison. En revanche, pour des questions de sécurité, les tours de lit, couvertures et les coussins ne sont pas autorisés. Le personnel reste attentif aux signes de fatigue de l'enfant qui peut être couché en fonction de ce qu'il exprime quel que soit le moment

de la journée. La prise en compte des éléments transmis par les parents permet aussi d'ajuster la prise en charge (mauvaise nuit,...)

- ***Chez les moyens-grands***

Les moyens-grands ont un temps de sieste après le repas. L'organisation de la sieste tient également compte des besoins de l'enfant de cet âge, chaque enfant peut se reposer quand il en a besoin. Après le repas de midi, un temps de jeu est proposé à l'enfant avant d'être accompagné pour se déshabiller. Ce moment est propice au calme et à l'apaisement.

Les enfants enlèvent pantalon et chaussettes avant de s'allonger et les rangent dans leur boîte prévue à cet effet. Un professionnel est présent pendant les temps de sommeil de l'enfant et utilise les rituels (petite histoire ou berceuse). Aucun temps minimal de sieste n'est fixé. Les enfants qui dorment ne sont pas réveillés car si l'enfant dort c'est qu'il en a besoin. Par ailleurs, ce n'est pas gênant si un enfant ne s'endort pas pendant le temps de sieste, il bénéficie d'un temps calme et de repos. Le réveil se fait de manière échelonné. Au fur et à mesure, les enfants intègrent la salle de vie.

La sécurité affective est la clé du sommeil et de l'endormissement. Les repères et rituels jouent alors un rôle important.

Ce temps de sommeil est verbalisé et expliqué aux enfants. Des mots sont posés pour chaque temps fort de la journée ainsi que pour les gestes quotidiens.

Lorsque le coucher et le lever ne sont pas réalisés par la même personne, cette situation est alors verbalisée à votre enfant.

C- Les objets affectifs (tétines/doudous)

Les doudous, les tétines, sont des objets transitionnels, ils permettent à l'enfant de faire le lien entre la maison et la structure. Ce sont des objets affectifs pour les enfants puisqu'ils leur apportent une présence rassurante et réconfortante. L'enfant a le droit d'avoir son doudou quand il en ressent le besoin mais l'équipe incite à le ranger pendant les temps de repas, d'activité et lorsqu'ils sont dehors. Les professionnelles invitent également l'enfant à retirer leur tétine lorsqu'ils veulent s'exprimer.

D- Les propositions éducatives

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative du multi-accueil propose d'une part des temps de jeux libres, et d'autre part des propositions éducatives riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir et de découvertes. L'adulte est amené à jouer avec les enfants, se mettre à leur hauteur et susciter le jeu. Jeux, jouets et activités sont adaptés à l'âge de l'enfant et à son stade de développement. Ils sont désinfectés régulièrement et rangés dans les placards prévus à cet effet.

L'alternance dans la journée d'ateliers guidés par l'adulte et de jeux libres est nécessaire.

- **Qu'est-ce que le jeu libre ?**

Les jeux libres sont des temps privilégiés durant lesquels l'enfant expérimente, découvre, développe sa créativité, son imagination et sa socialisation. Le laisser jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome. Les enfants ont également le droit de ne rien faire s'ils le souhaitent. L'objectif des structures d'accueil de la petite enfance est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps.

Dans un jeu spontané, il peut prendre le risque d'échouer, puisque ce n'est qu'un jeu. Il fait alors l'expérience de l'échec dans un contexte ludique et apprend à y réagir. Le jeu libre favorise son autonomie, son imagination, sa fantaisie et sa créativité.

Les jeux libres sont également pour les professionnels des moments privilégiés d'observation. L'observation est un outil de travail essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chacun.

- **Qu'est-ce qu'un atelier guidé par l'adulte ?**

Les activités structurées permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives, et de favoriser l'expression. Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de manière volontaire ainsi elles n'aboutiront pas forcément à une production de l'enfant. Elles sont accompagnées de petites consignes simples qui lui permettent d'évoluer dans un cadre sécurisant. Les petits groupes sont privilégiés. Une diversité d'activités est proposée : motricité, peinture, collage, dessin, jardin, etc.

Les propositions éducatives peuvent être regroupées autour d'un thème ou d'un événement (semaine petite enfance, fête de fin d'année...)

E- L'hygiène

Au travers des soins d'hygiène, les objectifs de l'équipe sont de :

- respecter les besoins individuels ;
- assurer le bien-être de l'enfant ;
- favoriser l'autonomie ;
- respecter le corps et l'intimité ;
- verbaliser ce que le professionnel fait et va faire.

Les couches des enfants sont fournies par la structure et sont changées régulièrement et dès que cela est nécessaire. Le siège est lavé à l'eau et au savon doux liquide.

Le change de la couche est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées : les enfants sont sollicités pour participer au déshabillage, soulever les fesses pour glisser la couche. Se laver, participer au change debout....

Le professionnel adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture, de ses appréhensions. La proposition du pot ou des toilettes adaptées à la taille des enfants est faite.

Ils sont encouragés à se laver les mains au lavabo après le passage aux toilettes.

- **L'acquisition de la « propreté »**

Un enfant propre est un enfant lavé, un enfant qui n'utilise plus de couche est un enfant continent.

Ce que l'on appelle communément « l'acquisition de la propreté », par habitude et par facilité, est l'acquisition du contrôle des sphincters. Les sphincters sont les muscles qui permettent

d'ouvrir et fermer la vessie et l'anus. Cette acquisition psychomotrice, comme les autres acquisitions motrices du jeune enfant, dépend essentiellement de la maturation neurologique. C'est un processus naturel et spontané, et non un apprentissage.

L'âge moyen de cette acquisition se situe autour de 2 ans et demi/3 ans. Et ce, quelle que soit la façon dont l'adulte intervient dans ce processus et accompagne l'enfant. Un réel contrôle sphinctérien est acquis lorsque l'enfant peut être attentif à ses sensations internes, savoir les analyser et donc savoir et décider quand il lui est nécessaire d'aller aux toilettes (et pas seulement quand l'adulte le lui dit).

Dans nos sociétés occidentales, pendant longtemps, on ne savait pas que l'on pouvait faire confiance aux capacités de développement de l'enfant, et qu'il était important de respecter sa maturation.

L'acquisition de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de sa maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt). Elle ne doit pas être perçue comme une contrainte. Il doit être prêt dans son corps et sa tête. Elle doit s'accompagner en collaboration avec les parents.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à cette nouvelle acquisition. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement : proposer à l'enfant d'aller aux toilettes ou sur le pot, livres, chansons... L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de « régresser », de remettre la couche pour ensuite l'enlever quand il le souhaite. Cette étape transitoire est partagée avec la famille. Les parents sont encouragés à apporter des vêtements de rechange.

L'enfant n'apprend pas la propreté comme il apprend à lire ou à écrire, il devient continent.

F- La santé

Afin d'encadrer les pratiques, il existe un livret de protocoles de soins. Une infirmière puéricultrice est présente sur les multi-accueils pour accompagner les professionnels et les familles au quotidien, une pédiatre est présente sur les structures 1 fois par mois.

Pour permettre un accueil en toute sécurité, les enfants doivent avoir un calendrier vaccinal à jour (CF vaccins obligatoires).

G- Les sorties

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

L'équipe propose des sorties à l'extérieur (jardins, parc, résidence pour personnes âgées...). Les parents ont la possibilité d'être accompagnateurs lors de ces sorties. Pour chaque sortie, les autorisations parentales doivent être fournies et le taux d'encadrement est respecté.

L'équipe favorise quotidiennement un temps éducatif dans le jardin/terrasse du Multi-Accueil afin d'accompagner les enfants dans leurs explorations et leurs observations, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons. Cela les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace et du vivant dans sa globalité.



Ce projet est basé sur la liberté motrice. Cela consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de développer sa curiosité en toute confiance. Cela favorise l'esprit d'initiative et de création chez chaque enfant.

A- Liberté d'exploration et de circulation des enfants

Ce projet est basé sur la motricité libre inspiré des travaux d'Emmi PICKLER. Cela consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de développer sa curiosité en toute confiance. Cela favorise l'esprit d'initiative et de création chez chaque enfant. La motricité libre permet une meilleure connaissance de son corps, de ses capacités, et développe la confiance en soi.

L'enfant est dans une position qu'il a acquise seul et qui n'entrave pas ses mouvements. Cela consiste à soutenir chez l'enfant, la mise en place de ses capacités propres de réflexion et d'action.

Notre projet a pour orientation de :

- Maintenir le besoin des plus jeunes d'être dans un espace protégé :
- Par un espace aménagé qui permet de rester dans le calme.
- En maintenant une continuité d'accompagnement tout au long de la journée.
 - Respecter le libre choix des enfants.
 - Favoriser le plaisir et l'épanouissement de l'enfant.
 - Permettre aux enfants de trouver des réponses à leurs besoins en investissant les différents espaces et en les laissant aller là où ils le souhaitent.
 - Apporter un cadre structurant aux enfants.

L'enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il investit à sa manière et à son rythme, dans un cadre sécurisé.

L'enfant n'explore jamais le monde seul, le professionnel est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes mais il ne fait pas les choses à sa place. Son rôle est d'offrir une contenance psychique au tout-petit. C'est-à-dire lui accorder une attention de tous les instants et savoir précisément où il en est dans son développement. Un pas de plus vers son autonomie.

Au sein des structures, il y a trois espaces définis :

- **L'espace calme**
- **L'espace symbolique**
- **L'espace de motricité**

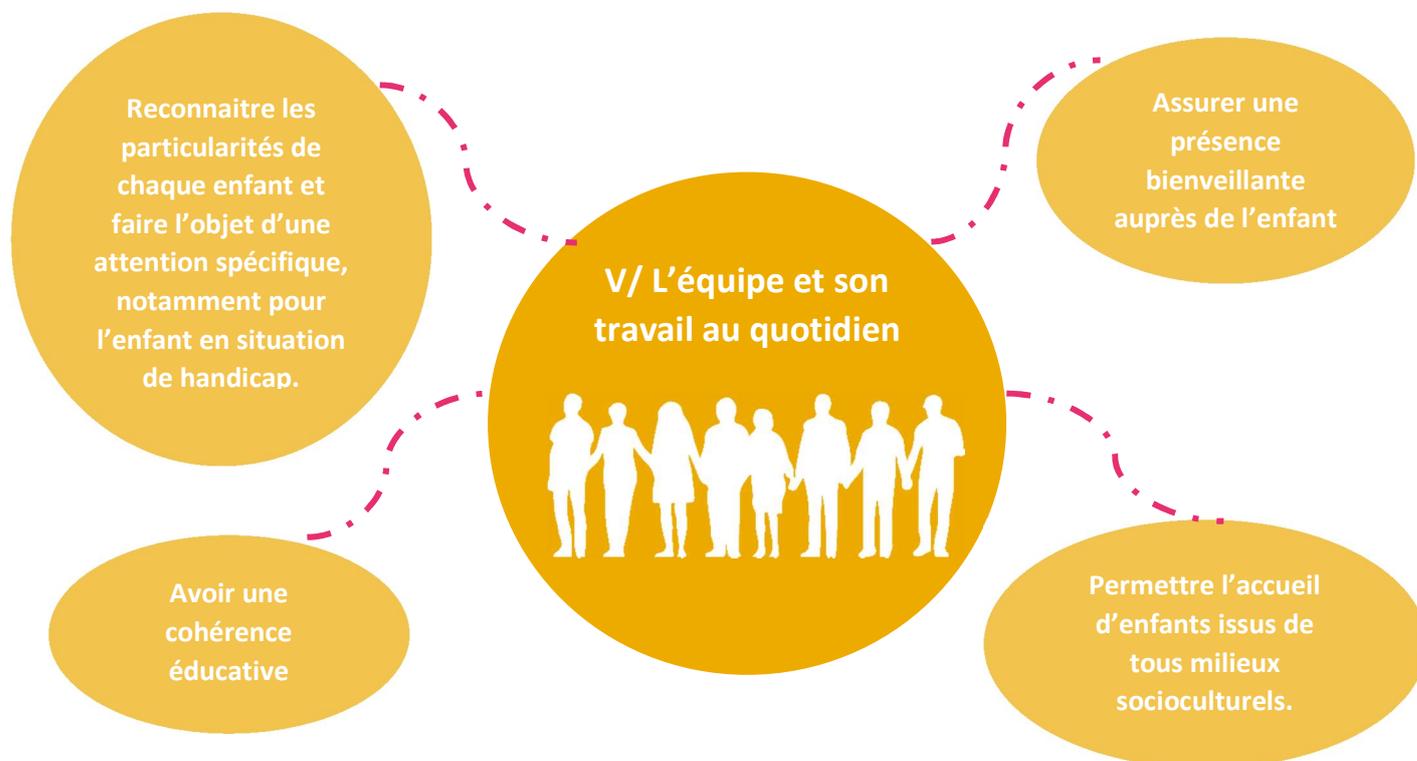
Ces trois espaces sont différents dans leurs aménagements selon les structures et susceptibles d'être modifiés en fonction du groupe d'enfants et/ou du moment de la journée

B- Les différents rôles des professionnels.

- **Le Phare** : c'est un professionnel présent dans l'espace (assis sur un fauteuil d'adulte). Il est un repère dans l'espace qu'il occupe et garantit la sécurité affective du groupe d'enfants présents.
Il a un rôle d'observation et est à l'écoute de l'enfant et du groupe. Il intervient avec la voix et le langage gestuel quand cela est nécessaire.
- **La volante accueillante / la Régulatrice** : c'est un professionnel en mouvement dans l'espace. Il est présent pour les enfants et leurs familles. Le professionnel est chargé de l'accueil et des transmissions aux familles et de réguler le groupe d'enfants dans les espaces.
Il gère également la vie quotidienne (changes, les siestes, ...)
- **Proposition d'activités** : c'est un professionnel qui prépare et installe une proposition éducative le matin et/ou l'après-midi.

Ces propositions sont variées : peinture, manipulation, ateliers créatif, découpage, collage, ateliers de langage, jardin et motricité... Chaque expérience permet à de construire sa sensibilité, son expression personnelle et son rapport au monde.

Chaque multi-accueil adapte cette organisation en fonction de ses effectifs et des locaux.



A- Principales missions des différents professionnels

Les différents professionnels travaillent au quotidien en complémentarité, en fonction de leurs compétences et missions spécifiques.

- **Educateur de jeunes enfants**
 - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement, et notamment du projet pédagogique
 - Animer et mettre en œuvre des activités éducatives et de prévention
 - Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales
 - Animer et accompagner l'équipe dans le quotidien et les projets
 - Participer à la gestion administrative
 - Assurer la continuité de fonction en l'absence de la directrice
 - Former et encadrer les stagiaires

- **Auxiliaire de puériculture**
 - Accueillir et accompagner les enfants et les familles
 - Favoriser le bien-être et la sécurité des enfants
 - Communiquer sur les protocoles de soins, les repas, auprès des parents et des professionnels (en lien avec l'infirmière puéricultrice et la directrice)
 - Assurer le monitorat des stagiaires
 - Organiser et animer des temps d'éveil

- **Agent social**

- Accueillir et accompagner les enfants et les familles
- Assurer l'entretien, l'hygiène des locaux et du matériel composant l'environnement des enfants
- Gérer les tâches liées à la cuisine : participation aux commandes et à la préparation des repas
- Organiser et animer des temps d'éveil
- Assurer le monitorat des stagiaires

B- Attitudes et postures des professionnels

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

- **La bientraitance**

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, positive, destinée à prévenir les « douces violences » à être attentif vis-à-vis de l'enfant et de son environnement. Le respect de l'enfant (physique, psychologique, affectif) est primordial et est mis en acte au quotidien par les professionnels (valorisation, encouragement, paroles adressées à l'enfant, regard...)

La sécurité affective revêt une importance primordiale.

- **L'observation**

L'observation est une notion clé dans la posture des professionnels de la petite enfance car elle permet d'identifier les besoins individuels et collectifs des enfants, d'analyser des situations et d'adapter les réponses apportées. L'observation est nécessaire pour connaître les enfants, comprendre certaines réactions, notamment celles qui inquiètent, repérer d'éventuelles difficultés. En effet, le jeune enfant étant dans la période préverbale, l'observation est la seule façon de comprendre ce qu'il vit. Il ne voit pas le monde et ne vit pas les situations comme les adultes, ainsi la posture d'observation permet de se décentrer de son regard d'adulte et ne pas risquer des interprétations et projections parfois erronées.

Les constats issus des temps d'observation formelle sont partagés en équipe afin de permettre aux professionnels de prendre du recul et d'analyser les situations et les pratiques de manière objective, et ainsi adapter les réponses aux besoins des enfants et de leur famille.

Le psychologue est également présent sur des temps d'observation, et vient croiser son regard avec les observations de l'équipe.

- **La vigilance autour des stéréotypes.**

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels (les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

L'attention des professionnels (les) à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de fille et de garçon et la fierté qu'ils en tirent. Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les filles et les garçons soient encouragés de la manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés.

- **Les valeurs et la parole commune**

Chaque membre de l'équipe a ses compétences propres, ses domaines d'appétence, sa particularité. Toutefois, l'équipe porte une même parole afin d'être cohérent et ainsi sécurisant pour les enfants et les parents.

L'équipe garantit l'égalité entre les enfants et les familles et porte l'engagement pour le service public. Les professionnels doivent respecter la discrétion professionnelle afin de garder confidentielles certaines informations et de garantir la relation de confiance avec les familles.

C- Le travail en équipe

- **L'organisation des temps de travail**

Les professionnels ont un temps de travail annualisé. Les horaires sont différents sur la semaine. Le socle commun est la journée continue incluant une pause règlementaire. Les professionnelles ont un roulement défini sur l'année.

- **La communication et la concertation au sein de l'équipe**

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

La communication au sein de l'équipe passe également par les échanges informels qui constituent une part non négligeable de la transmission d'informations. L'équipe doit être une instance cohérente et solidaire, le passage de relais est donc primordial pour que chacun puisse compter sur son collègue en cas de besoin.

Différents outils sont mis en place au sein de la structure pour favoriser cette communication

Le cahier de transmission

Le cahier de transmission est un outil de communication interne à l'équipe. Il permet de partager des informations transmises par les parents et celles à transmettre aux parents. Cela permet de garantir la continuité d'accueil de l'enfant. L'ensemble des membres de l'équipe (y compris la direction) doit prendre quotidiennement connaissance du cahier afin de saisir toutes les informations.

Les feuilles journalières

Les feuilles journalières permettent de noter quotidiennement toutes les informations et remarques relatives à chaque enfant.

Le règlement interne du CIAS

Ce document permet de formaliser les règles communes à l'ensemble des professionnels du CIAS

Les réunions de fonctionnement

Une réunion peut avoir lieu pendant le temps de sieste la direction est présente en fonction des thèmes abordés afin d'échanger sur les enfants, les projets, communiquer formellement les informations, rendre compte des observations et analyser. Il ne s'agit pas d'une réunion animée de manière descendante mais au contraire de favoriser l'échange, l'expression de chaque membre de l'équipe et de pouvoir se poser, se décentrer et communiquer.

Les fermetures anticipées

Une réunion de l'ensemble de l'équipe a lieu tous les deux mois après la fermeture anticipée de la structure. Cette réunion est animée par la directrice du multi-accueil. Elle vise à mettre en vie le projet pédagogique (notamment en affinant certains axes prioritaires), transmettre des informations globales, construire les projets et les programmes d'activités à venir, réajuster le fonctionnement quotidien et échanger autour de situations d'enfants. C'est également un temps utilisé pour l'analyse de la pratique professionnelle avec la présence d'un psychologue afin de permettre à l'équipe d'analyser sa pratique quotidienne, d'échanger autour de situations problématiques et de trouver collectivement une réponse adaptée.

Les formations

- **Les journées pédagogiques**

Deux journées pédagogiques par an sont organisées. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe. Lors de ces journées, la structure est fermée au public. Elles ont pour but d'évaluer le projet pédagogique, d'organiser les projets, d'échanger sur diverses notions et modes d'organisation, de travailler de manière approfondie sur une thématique prioritaire, afin de toujours veiller à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

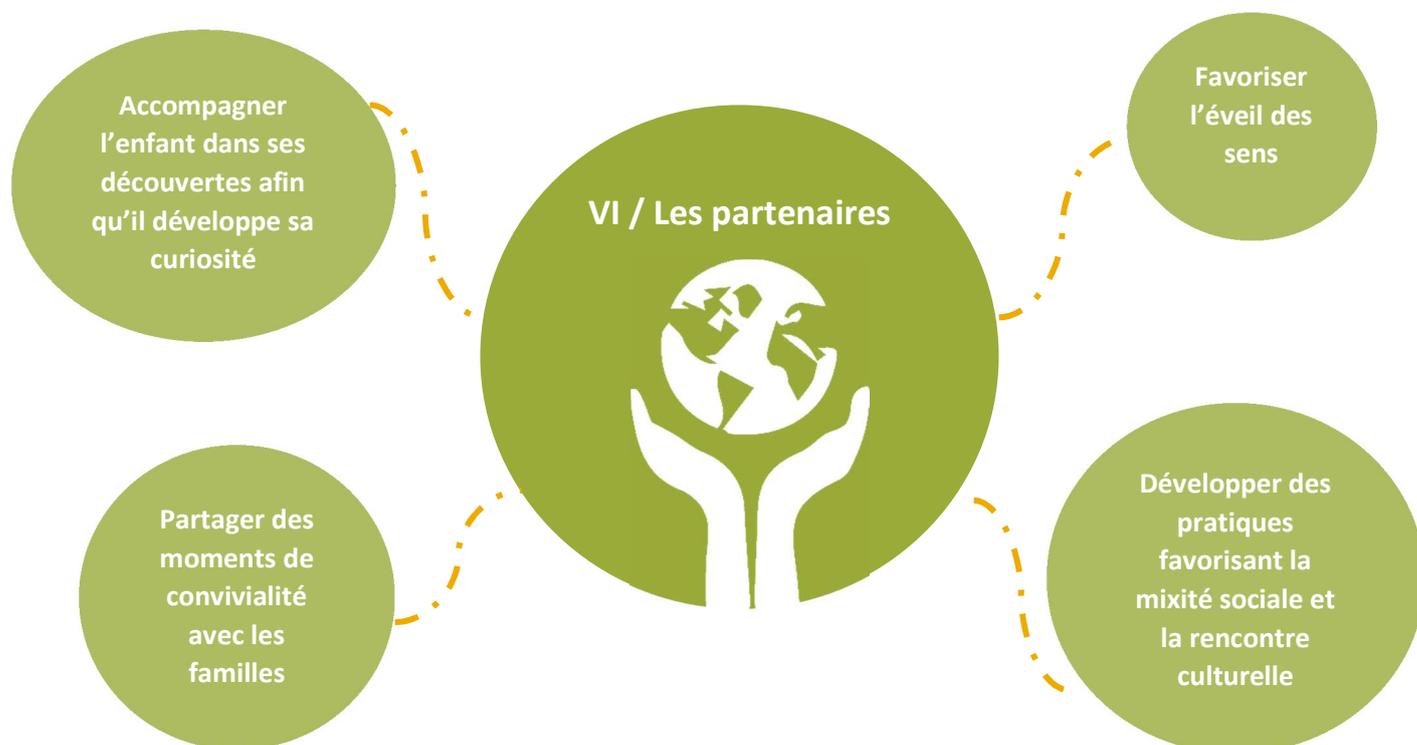
- **La formation continue**

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Les professionnelles possèdent une formation initiale professionnalisante (Educateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance). Ils ont accès à la formation continue pour développer leurs connaissances sur le développement du jeune enfant, suivre l'évolution des connaissances et des pratiques dans leur domaine, se perfectionner et progresser tout au long de leur carrière.

D- L'accueil des stagiaires

Les structures accueillent des stagiaires (auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, éducateurs de jeunes enfants...) après accord du gestionnaire. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice et confiées à un tuteur, professionnel de la structure. Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et le gestionnaire (CIAS).



A- Les partenaires pédagogiques

Ils visent à développer le partenariat local afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.

Des conventions de partenariats sont signées sur l'ensemble des structures avec :

- **Les bibliothèques**

Des sorties à la bibliothèque sont organisées ainsi que des temps de lecture au sein même de la structure avec les bibliothécaires.

- **La ludothèque du CIAS**

Un partenariat est élaboré entre la ludothèque et les multi-accueils.

L'emprunt de malles de jeux par les structures permet d'offrir une diversité dans la proposition de jeux, les malles sont régulièrement renouvelées au profit du développement et de l'éveil des enfants, sur des temps festifs, les structures ont accès aux jeux surdimensionnés.

- **L'école de Musique de « LA FLUME »**

Une convention de partenariat est signée entre l'école de Musique de la Flume et le CIAS.

Un intervenant musical propose des séances rythmées autour de la découverte des instruments, de leur manipulation et du mouvement.

- **L'EHPAD**

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec les résidents des EHPAD du CIAS.

Ces rencontres ont pour objectif de permettre aux enfants de créer du lien avec d'autres que leurs « pairs ». Elles se veulent être un moment de partage et de complicité. Pour les résidents ces rencontres permettent également de sortir de l'isolement.

Ces rencontres s'organisent autour d'activités variées qui peuvent aller de la pâte à modeler à la peinture, des jeux de société... ou encore le partage d'un goûter.

Des partenariats peuvent également être institués avec des acteurs locaux : primeurs, boulanger...

- AUTRES PARTENAIRES

Les Multi-Accueil travaillent également en partenariat avec différentes structures sociales et Médico-sociales pour accompagner les familles et les enfants avec notamment La PMI (Protection Maternelle et Infantile), le CAMPS (Centre d'Action Sociale Précoce), l'APASE (Association pour l'Action Sociale Educative), COALLIA (Centre d'accompagnement pour les personnes issues de l'immigration).

Dans le cadre de suivi d'enfants les professionnels peuvent être amenés également à rencontrer différents partenaires spécialisés tels que ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes... dans l'objectif de mettre en œuvre et d'assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant.

B- Les projets communs, interne au Pôle petite enfance.

Les professionnels des différents Multi-Accueil et autres services du Pôle Enfance sont amenés à se rencontrer à l'occasion de journées de formation commune ou de journées pédagogiques sur un thème. Des temps de réunions ou coordinations transversales interservices sont également proposés pour les directrices des Multi-accueil, le RIPAME, et la ludothèque.

Indépendamment des journées de formation chaque structure peut se mettre en lien à l'occasion de divers événements ponctuels tels que

- La semaine Nationale de la Petite Enfance.
- La semaine de la Santé Mentale

L'éco-citoyenneté fait également partie des projets communs. Il s'agit de sensibiliser les professionnels et les enfants au développement durable et aux gestes du quotidien qui favorisent un rapport respectueux à la nature et aux autres. L'éco-citoyenneté se vit tous les jours à chaque instant, que l'on soit petit ou grand.

Les enfants sont sensibilisés au quotidien par :

- Des activités ludiques : éveil à la nature et au cycle des saisons (potager, de la graine à l'assiette, sorties en extérieur avec ramassage de feuilles, de pommes de pin, de châtaignes, observation de la pluie, du vent...), détournement et recyclage des objets du quotidien (utilisation de bouchons, cartons, papiers, passoires, arrosoirs...)
- Les gestes du quotidien : utilisation de la chasse d'eau, des mouchoirs ou du papier toilette, lavage des mains, tri à la fin du repas

Les professionnels sont dans une démarche éco-citoyenne par le tri (plastique, verre), le projet de fabrication de produits d'entretien naturels (lessive, désinfectant), le recyclage du linge abîmé (Recyclerie, associations ou réutilisation), la fabrication des repas à Mordelles.

D'autres projets sont en cours de réflexion pour 2022 : installation de compost, de récupérateur d'eau de pluie, formation sur les produits naturels.

C- Les outils de communication.

Objectif pédagogiques :

- Développer la communication afin de favoriser l'accès de tous à l'offre proposée.
- Valoriser le travail d'équipe et la vie interne de la structure.
- Mutualiser des ressources.

Le service de communication du CIAS peut intervenir de façon très large auprès des communes pour promouvoir les activités du Pôle Enfance.

Les moyens utilisés sont :

- rédaction de plaquettes ou de flyers
- tableau lumineux dans les communes
- article de presse
- site internet
- bulletins d'informations des communes

Au niveau interne, un « journal » suivant les services est rédigé par les professionnels et permet à chacun d'être informé des activités du pôle.

Ce journal est également distribué aux familles et usagers afin de rendre compte de la vie du service.

VII / Évaluation



Le projet pédagogique est évalué régulièrement afin qu'il puisse être retravaillé, réactualisé. Ceci permet d'évaluer l'action et de l'ajuster. La remise en question des pratiques est en effet essentielle pour un repositionnement adéquat au plus près des besoins de l'enfant et de sa famille évoqués tout au long de ce projet

VIII / Conclusion et perspectives



Le projet pédagogique est un socle fondamental au travail des professionnels. Ce projet vit au quotidien et continuera d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs.

Suite au travail de réflexion conduit avec l'équipe pour la définition du projet pédagogique, différentes perspectives s'ouvrent :

- Créer un livret d'accueil des professionnels (nouveaux et les remplaçants)
- Signer aux enfants les temps clés de la journée (change, sieste, repas...)
- Mettre en place un livret à destination des parents sur l'acquisition de la propreté
- Continuer le travail de réflexion sur l'éco-citoyenneté



Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Bréal-sous-Montfort // Chavagne // Cintré // Le Rheu // Mordelles // Saint-Gilles // Vezin-le-Coquet
